

**REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON**

Séance du lundi 22 mars 2021

Nombre de Membres

<u>Afférents au Conseil Municipal</u>	<u>En Exercice</u>	<u>Qui ont pris part à la délibération</u>
19	19	19

Date de la convocation : Mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**.

Présents : CHUREAU E. VICENTE F. DELMAS C. THOMAS R. ARIZA E. FORT D. BEAUMONT Y. BERNARD JL. CARNAC A. CARRIERE P. EGEA F. GALTIER S. GAUFFRE C. LEPETIT P.

Excusées : MUYS E. pouvoir à BERNARD JL. – LOPEZ E. pouvoir à DELMAS C. – CARRIERE E. pouvoir à CADAUX D. – FAGES C. pouvoir à CHUREAU E.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **JL BERNARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET DE LA DELIBERATION : Démarches d'acquisitions foncières en vue des travaux de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon – site dit « des stades sportifs » - Saint-Georges-de-Luzençon : demande de financement et négociation foncière

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Tarn approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 15/12/15,

Vu le projet du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn amont (SMBVTAM), dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Vu l'estimation des services des Domaines en date du 30 décembre 2020 pour les parcelles concernées par le projet,

Vu le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Monsieur le maire rappelle le projet porté par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) en partenariat avec la Communauté de communes Millau Grands Causses et la commune de Saint-Georges-de-Luzençon. Il porte sur la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues (ZEC) sur le site dit « des stades ». Ce projet fait notamment suite au violent épisode cévenol ayant engendré une importante crue le 28 novembre 2014.

Afin d'initier une meilleure prise en compte du fonctionnement du bassin dans l'aménagement du territoire et la gestion des risques d'inondations, une première étude a été lancée sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon par le Syndicat mixte des bassins du

Cernon et du Souzou, dissous au 31 mars 2018 et dont les missions ont été reprises par le SMBVTAM au 1er avril 2018. L'étude a permis de dégager des scénarios d'aménagement pour réduire la vulnérabilité, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques dans la traversée urbaine de la commune (Antéa, 2016-2017).

En juillet 2017, les élus communaux ont souhaité l'approfondissement d'un scénario par une étude de projet sur la restauration d'une ZEC comprenant l'effacement du seuil et ses mesures d'accompagnement dont la suppression d'un merlon longitudinal.

Une étude de faisabilité a d'abord permis de dégager les principales pistes d'aménagement (Céreg, 2018-2019) mais aussi de faire émerger un réel intérêt de la municipalité pour requalifier cette zone afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

Les études de conception, entamées en octobre 2019 avec le bureau d'études Égis Eau, permettent d'établir un programme de travaux en tenant compte des exigences suivantes :

- garantir la sécurité du public et la pérennité des usages riverains ;
- améliorer le fonctionnement hydraulique du Cernon ;
- améliorer le cadre de vie des riverains et l'environnement paysager dans le lit majeur du Cernon sur la zone dite « des stades »;
- restaurer la qualité morphologique et écologique du Cernon et ses milieux naturels associés.

Pour la mise en œuvre du projet sur la zone amont du seuil (chaussée de Palliès), hors propriétés communales, des autorisations de travaux ont été demandées par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont aux différents propriétaires. Afin d'assurer une maîtrise foncière des parcelles concernées par le projet, une estimation du service des Domaines a été demandée. Des possibilités d'acquisition foncière sont proposées aux différents propriétaires. En cas de vente de parcelles à vocation agricole à la commune, un bail agricole sera proposé aux exploitants actuels, en précisant les clauses concernant l'inondabilité de celles-ci.

L'engagement des formalités d'achats ainsi que les demandes de subventions inhérentes sont l'objet de la présente proposition de délibération.

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne, et de ses modalités d'aides pour la restauration et gestion des milieux, des habitats et des écosystèmes, une subvention à hauteur de 80% peut être sollicitée pour l'acquisition foncière, sur la base de l'estimation des services des Domaines (avec sa marge d'appréciation), et avec une valeur maximale de référence de 10 000 €/ha (hors frais annexes).

Le cout estimatif et plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Acquisition foncière commune de Saint-Georges-de- Luzençon		Cout	Subventions Montant en € TTC 80 % AEAG	Autofinancement communal en € TTC
Désignation des parcelles	Superficie	Estimation des Domaines + marge appréciation de 10%		
Parcelles D436 et D438 (Rive gauche)	23 267 m ²	15 560 €+ 1 556 €	13 692,80 €	3 423,20 €
Parcelle D114 (Rive gauche)	8 157 m ²	4 890 €+ 489 €	4 303,20 €	1 075,80 €
Parcelle D190 - bande joutant le Cernon (Rive droite)	350 m ²	70 € + 7 €	61,60 €	15,40 €
Parcelle G 41 (Rive droite)	1090 m ²	220 € + 22 €	192,00 €	48,00 €
Parcelle G6 (Rive droite)	850 m ²	170 € +17 €	149,60 €	37,40 €
Parcelle G 27 (Rive droite)	950 m ²	190 € + 19 €	167,20 €	41,80 €
Parcelle G3 - bande joutant le Cernon (Rive droite)	4 000 m ²	2000 €+ 200 €	1760,00 €	440,00 €
Sous-total		25 410 €	20 326,40 €	5 081,60 €
Frais annexes (estimation)				
Frais de géomètre (divisions parcellaires)		3 720 €	4 820,00 €	1 205,00 €
Frais notariaux (environ 8%)		2 100 €		
Imprévus		205 €		
Sous-total		6 025 €	4 820,00 €	1 205,00 €
TOTAL		31 435 €	25 146,40 €	6 286,60 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 16 voix pour et 3 voix contre (BEAUMONT Y – CARNAC A - GAUFFRE C).

- *Acte le coût estimatif du projet et fixe le plan de financement prévisionnel comme établis ci-dessus ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour cette action en particulier auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne;*
- *Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches de négociations foncières en vue d'une acquisition des parcelles ou portions de parcelles nécessaires au projet,*

- *Précise que les prix définitifs de vente et le plan de financement définitif seront actés par délibérations après accord des parties ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.*

Fait et délibéré, à St Georges de Luzençon, les jours mois et an susdits.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier CADAUX**